

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Août 2017

Présents :

ADAGNA J – MARTEL C – OLIVARES S – ROUSSEAU L – LIGNERES G – BORIOS O –
DARLY T – SICART M – GERVASI A

Représentés : TISSEYRE C

Excusés : MIGNARD C – ABRIOUX C – CADENA J – GILANT Y – ANCELY N

1 – DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL :

Les crédits prévus au budget 2017, sur un programme d'investissement du budget principal étant insuffisants, Monsieur le Maire propose d'effectuer le virement de crédits suivant :

Réfection Rue de la Cité : + 3 003 €.

Réhabilitation salle socioculturelle : - 3 003 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les crédits prévus au budget 2017 eau et assainissement, sur les lignes des amortissements étant insuffisantes, Monsieur le Maire propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

Amortissements :

INVESTISSEMENT :

- Chapitre 21 – article 2158 : + 8 428 €.
- Chapitre 040 – article 2813 : + 475 €.
- Chapitre 040 – article 28156 : + 1 553 €.
- Chapitre 040 – article 28158 : + 6 400 €.

FONCTIONNEMENT :

- Chapitre 011 – article 605 : - 8 428 €.
- Chapitre 042 – article 6811 : + 8 428 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – NOMINATION DES AGENTS

RECENSEURS :

Le recensement de la population étant prévu début 2018, il convient de nommer les agents recenseurs chargés de cette enquête.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire appel aux 3 personnes ayant déjà participé aux recensements précédents.

4 – BAIL DE LOCATION AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE POUR L'IMPLANTATION D'UN PYLONE DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de la société FREE mobile, de louer la parcelle communale AL 266, pour l'implantation d'un pylône de communication électronique, pour un loyer annuel de 7 000 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, RELATIVE A LA SOLIDARITE DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le présente au Conseil Municipal, la convention proposée par le Conseil Départemental et visant au financement du fonds de solidarité au logement, afin d'aider les publics défavorisés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de financer ce fonds, pour 0,5 % du montant des redevances eau et assainissement perçues au titre de l'année 2016.

6 – MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES :

Suite à la nouvelle réforme concernant les rythmes scolaires et au retour à la semaine des 4 jours à l'école communale, Monsieur le Maire propose de mettre en place un accueil avant et après l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que les mercredis matins, pour les enfant de Siran. Un dossier a été déposé auprès de la DDCS et dans l'attente de validation.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7 – ACHAT DE L'IMMEUBLE CADASTRE AR 592 APPARTENANT AU DEPARTEMENT – POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE :

Suite à la décision de faire l'acquisition de l'immeuble cadastré AR 592, appartenant au Conseil Départemental, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer l'acte d'achat.

La séance est levée, il est 22 H 50.